

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 3 avril 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Philippe DELARUE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024** est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

(33-2024)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle que depuis l'année dernière, les collectivités retrouvent la possibilité de modifier le taux de la taxe d'habitation qui continue à s'appliquer sur les résidences secondaires. Ce taux est, par conséquent remis au vote pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux appliqués en 2022 en tenant compte des effets de la réforme.

TAXES	TAUX 2023 (rappel)	TAUX 2024
Taxe foncière propriétés bâties	40.43 %	40.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.68 %	52.68 %
Taxe d'habitation		19.09 %
CFE	27.15 %	27.15 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40.43 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 52.68 %
- Taxe d'habitation : 19.09 %
- CFE : 27.15 %

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

(34-2024)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de voter les subventions aux associations avant le vote du budget principal de la commune.

DENOMINATION	MONTANT
PECHE	1 000 €
SAINT JACQUES	100 €
ARCAL	4 500 €
FESTICIMES	3 660 €
LOISIRS AMITIES	600 €
COS	1 000 €
COMITE DES FETES	7 500 €
POSE TON CARTABLE	500 €
FNACA	200 €
AUROISE	8 940 €
TOTAL	28 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la répartition présentée dans le tableau ci-dessus et s'engage à inscrire le montant correspondant (28 000 €) au budget 2024.

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2024. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	435 850	013 Atténuations de charges	2 000
012 Charges de personnel	729 358,16	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	115 200
014 Atténuations de produits	22 000	73 Impôts et taxes	56 990
65 Autres charges de gestion courante	396 025,08	731 Fiscalité locale	829 814
66 Charges financières	39 600	74 Dotations et participations	490 897
67 Charges exceptionnelles	3 000	75 Autres produits de gestion courante	91 100
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 447	76 Produits financiers	5
023 Virement à la section d'investissement	1 345 009,25	77 Produits exceptionnels	500
		002 Résultat reporté	1 398 783,49
TOTAL	2 985 289,49	TOTAL	2 985 289,49

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
20 Immobilisations incorporelles	82 000	13 Subventions d'investissement	317 779
204 Subventions d'équipement versées	58 670	16 Emprunts et dettes assimilées	400 000
21 Immobilisations corporelles	347 500	10 Dotations, fonds divers et réserves	64 178,11
23 Immobilisations en cours	1 607 743,36	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	154 966,99
16 Emprunts et dettes assimilées	56 400	27 Autres immobilisations financières	10 900
RAR	332 624	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 447
		021 Virement de la section de fonctionnement	1 345 009,25
		RAR	10 000
		001 Solde d'exécution positif reporté	167 657,01
TOTAL	2 484 937,36	TOTAL	2 484 937,36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif principal 2024, voté au niveau des chapitres.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – CAMPING

(36-2024)

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Camping 2024. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	53 500	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	118 000
012 Charges de personnel	60 000		
65 Autres charges de gestion courante	2 010	002 Résultat reporté	100 418,72
67 Charges exceptionnelles	2 000		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 165		
023 Virement à la section d'investissement	94 753,72		
TOTAL	218 428,72	TOTAL	218 428,72

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
21 Immobilisations corporelles	30 918	021 Virement de la section de fonctionnement	94 753,72
23 Immobilisations en cours	70 000,72		
RAR	3 431	10 Dotations, fonds divers et réserves	9 866,12
001 Solde d'exécution négatif reporté	6 435,12	040 Opérations d'ordres de transfert	6 165
TOTAL	110 784,84	TOTAL	110 784,84

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe Camping 2024, voté au niveau des chapitres.

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Eau/Assainissement 2024. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	78 050	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	213 130
012 Charges de personnel	16 000	74 Subventions d'exploitation	236 515,08
014 Atténuations de produits	33 230	75 Autres produits de gestion courante	230
65 Autres charges de gestion courante	2 010	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 302
66 Charges financières	53 991,64		
67 Charges exceptionnelles	2 000		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 783,64		
023 Virement à la section d'investissement	198 985,87		
002 Déficit de fonctionnement reporté	3 125,93		
TOTAL	485 177,08	TOTAL	485 177,08

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	61 100	13 Subventions d'investissement	259 971
20 Immobilisations incorporelles	48 689	45 Opérations pour le compte de tiers	58 400
21 Immobilisations corporelles	20 000	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 783,64
23 Immobilisations en cours	320 000	021 Virement de la section de fonctionnement	198 985,87
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 302	RAR	5 198
RAR	23 567		
001 Solde d'exécution négatif reporté	24 080,51		
TOTAL	620 338,51	TOTAL	620 338,51

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe Eau/Assainissement 2024, voté au niveau des chapitres

Mr Jean-Baptiste GRANGE quitte le conseil municipal.

**DEMANDE DE FINANCEMENT – RESTAURATION ET CONSERVATION DES
OBJETS D'ORFÈVREURIE DU TRÉSOR POUR LA CHAPELLE ST EXUPÈRE (Annule et
remplace n°30-2024) (38-2024)**

Dans le cadre du projet de mise en valeur des œuvres et objets mobiliers dans la chapelle Nord de l'église St Exupère, l'intervention d'une conservatrice/ restauratrice de six objets d'orfèvrerie provenant du trésor de l'Eglise St Exupère. Il s'agit d'objets liturgiques en cuivre, argent et argent doré.

Les prestations envisagées comprennent :

- la stabilisation de la matière par le retrait des produits instables et ceux pouvant nuire à la bonne conservation des objets.
- la protection des surfaces sera réalisée pour les objets comportant des sensibilités de la matière et des risques accrus de reprise de corrosion.
- la stabilisation de la structure par la consolidation des zones présentant des instabilités structurelles et qui permettront de sécuriser l'objet lors des manipulations et expositions.
- l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension des objets par les opérations de dégagement et d'harmonisation des surfaces qui permettront de redonner une cohérence visuelle aux objets.

Le devis présenté par Mme Fanny DELLANCOURT, conservatrice/restauratrice d'objets d'orfèvrerie s'élève à 2 400€ HT.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est sollicitée à hauteur de 45%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 45%, soit un montant de 1 080€ HT
- Autorise Mr le Maire à demander l'autorisation d'intervention sur les objets correspondants pour le « Projet de mise en valeur d'objets mobiliers dans la chapelle nord de la chapelle St Exupère »
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

TRAVAUX DE PLOMBERIE A L'ECOLE – DEVIS (39-2024)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier l'alimentation en eau au niveau des sanitaires de l'école maternelle et primaire. Ces travaux permettront de réaliser un gain d'énergie et de consommation d'eau.

Il convient de mettre en place à chaque point d'eau un cumulus de faible capacité qui chauffe de manière instantanée. Pour ce faire l'entreprise Laurentin Gaz Service propose de réaliser ces travaux pour un montant de 8 947,94 € HT.

Le devis comprend :

- la fourniture et pose de cumulus électriques au-dessus des points d'eau,
- la fourniture et pose de groupes de sécurité et de siphons,
- la fourniture et pose de régulateurs limiteurs de température,
- le raccordement électrique,

- le raccordement sur évacuations existantes ou dans le point d'eau directement,
- la dépose des soufflants et pose de 3 radiateurs,
- la dépose des vannes 3 voies dans l'armoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A valider le devis de l'entreprise LAURENTIN GAZ SERVICE pour le montant de 8 947,94€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

AIRE DE JEUX – DEVIS

(40-2024)

Monsieur le Maire rappelle que les aires de jeux du village ne sont plus en très bon état, l'entreprise de contrôle a constaté de nombreuses irrégularités qu'il est important de corriger pour la sécurité des enfants.

Plusieurs entreprises ont été contactées afin d'établir des devis pour remplacer les éléments de l'aire de jeux de l'Arbizon et pour réparer celle du Pré Commun.

Après étude des différentes propositions, c'est l'entreprise de Joël CLAVET qui propose la meilleure offre. Elle consiste à changer en totalité l'aire de jeux de l'Arbizon en mettant en place :

- un château de 3 tours avec toboggan, filet, passerelle....
- changement du sol amortissant avec des dalles Proplay, du gazon synthétique et des bordures,
- un panneau d'information,
- passage d'un bureau de contrôle.

Elle propose également de réparer, poncer et repeindre l'intégralité de l'aire de jeux du pré commun. Le montant du devis s'élève à 30 000€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A valider le devis de l'entreprise de Joël CLAVE pour le montant de 30 000€ HT pour remplacer l'aire de jeux de l'Arbizon et réparer celle du Pré Commun,
- A signer toutes pièces afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

ECHANGES DE TERRAINS RUE DES ARTISANS

(41-2024)

Monsieur le Maire indique que la parcelle AD 457 appartenant à Mr Jean-Laurent PEREZ doit être divisée au droit la façade Nord du local de la société de chasse, parcelle AD 129. Cette partie Sud sera échangée avec une partie de la parcelle AD 440, propriété de la commune d'Arreau.

La partie restante de cette parcelle communale sera transférée dans le domaine public communal.

Les deux parties concernées s'engagent à prendre en charge la prestation nécessaire à la division et au bornage de ces deux parcelles.

Mr Jean-Laurent PEREZ ne participe pas au vote,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange de ces deux parcelles.

❖ Demande de subventions : Mission Locale / Association cycliste

Décision reporté au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau